



PROJET DE PROCÈS-VERBAL

GROUPE DE TRAVAIL HORIZONTAL

Zoom

10 octobre 2024

1. Bienvenue et présentations

Le président Emiel Brouckaert souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion. Aucune excuse n'a été reçue avant la réunion. L'ordre du jour est adopté tel quel. L'ordre du jour est adopté tel quel.

Points d'action de la dernière réunion (Gand, 02 juillet 2024) :

1	FG Climate & Environment pour évaluer le travail de TG Seabed et déterminer si des conseils sont nécessaires.
	A traiter au point 5 de l'ordre du jour.
2	Les membres doivent envoyer leurs questions sur la LNR au Secrétariat pour résolution par la DG ENV, en particulier sur les définitions au sein de la LNR.
	En attente de la réponse de la DG ENV.
3	Le Secrétariat doit prendre contact avec le projet SEAwise pour l'organisation d'un atelier au début du printemps et plus particulièrement sur la manière d'arriver à l'EBM en utilisant le travail effectué au sein du CC.
	Atelier prévu dans le cadre des réunions de printemps du CC EOS à Paris.
4	Le secrétariat diffusera la liste des thèmes horizontaux pour le forum inter-CC sur le Brexit afin d'obtenir un retour d'information pour voir si les thèmes sont toujours pertinents.
	Ce point d'action a été réalisé, une liste mise à jour a été envoyée au MAC avant la dernière réunion du Forum, le 18 septembre.
5	Le secrétariat doit suivre l'organisation de l'atelier de contrôle proposé par la DG MARE.
	A traiter au point 5 de l'ordre du jour.
6	Le secrétariat diffusera une demande de manifestation d'intérêt pour la participation à l'atelier de la phase 3 de l'étude "Pêcheurs du futur".
	5 membres ont participé à la réunion des pêcheurs du futur le 17 septembre. Un rapport de la réunion a été partagé et un avis sur les profils des pêcheurs a été soumis le 27 septembre.
7	Proposition d'organiser un webinar commun avec PelAC sur l'impact des ORE sur la pêche.
	A traiter au point 5 de l'ordre du jour.
8	Soutenir le MAC FG PEFCR et éventuellement les conseils "en l'état".
	Avis soumis par le MAC et soutenu par le CC EOS le 6 août.
9	Le secrétariat doit vérifier s'il y a des volontaires pour ce poste d'observateur de l'Observatoire de la chaîne agroalimentaire de l'UE, et vérifier auprès du MAC.



	Patrick Murphy a exprimé sa disponibilité pour représenter le CC dans ce forum. Le Secrétariat poursuivra l'examen de la candidature.
10	Le secrétariat contactera les membres concernant l'établissement du groupe de travail sur le bar, suite aux discussions sur l'obligation de débarquement du groupe de travail.
	Le groupe de réflexion a été reconstitué et s'est réuni pour la première fois le 6 septembre.
11	Élection du président du groupe de travail lors de la prochaine réunion.
	A reporter car ce poste est normalement lié à l'élection du président du CC.

2. Évaluation de la PCP - Joan Roussouliere-Azzam, DG MARE D.3

Joan Roussouliere-Azzam est chargée de mission à l'unité D.3 de la DG MARE. Elle travaille spécifiquement sur la dimension sociale de la pêche et fait partie de l'équipe centrale responsable de la coordination de l'évaluation de la PCP. Elle a fait une présentation détaillée de l'approche structurée de la Commission pour évaluer la PCP et son alignement sur les objectifs de l'UE au cours de la dernière décennie. La présentation de Mme Roussouliere-Azzam [est disponible ici](#).

Mme Roussouliere-Azzam a commencé par mettre en évidence le principe de l'évaluation première utilisé par la Commission. Ce principe garantit qu'avant toute nouvelle décision ou action, la Commission fait le point sur les initiatives passées et évalue leur performance par rapport aux attentes initiales. En l'occurrence, la base de référence pour l'évaluation du règlement PCP est l'analyse d'impact de 2000-2001, qui a conduit à la réforme de la PCP de 2013. Elle a insisté sur le fait qu'aucune hypothèse n'est faite sur les étapes futures tant qu'une évaluation approfondie des performances passées n'a pas été réalisée.

La Commission a déjà reçu 87 réponses à l'appel à contribution lancé en juin. Ces réponses proviennent d'un large éventail de parties prenantes, dont le secteur de la pêche, des ONG, des autorités publiques, des syndicats et des universitaires. Ces contributions sont essentielles pour façonner l'évaluation en cours et comprendre le point de vue du secteur sur l'impact et l'orientation future de la PCP.

Mme Roussouliere-Azzam a présenté les cinq critères d'évaluation utilisés par la Commission pour évaluer la PCP :

- L'efficacité : La mesure dans laquelle la PCP a atteint ses objectifs.
- L'efficacité : La question de savoir si les ressources utilisées (y compris financières et réglementaires) ont été rentables.
- Pertinence : La capacité du PCP à répondre aux besoins émergents tels que le changement climatique et les changements géopolitiques comme le Brexit.
- Cohérence : Cohérence interne (au sein des règlements de la PCP) et externe (alignement sur la législation environnementale et les obligations internationales).
- Valeur ajoutée de l'UE : Les avantages supplémentaires apportés par une action au niveau de l'UE par rapport à ce que les États membres auraient pu réaliser seuls.



L'évaluation de la PCP est complexe en raison de la structure de son règlement-cadre, qui couvre divers aspects de la gestion des pêches. Mme Roussouliere-Azzam a présenté six domaines thématiques dans lesquels les critères d'évaluation seraient appliqués : la gestion des pêches, la gouvernance, l'aquaculture, le contrôle et l'exécution et l'organisation commune des marchés. Ces domaines reflètent la nature multidimensionnelle de la gestion des pêches dans l'UE et la nécessité d'évaluer les performances de chaque catégorie.

Des questions ont été posées sur la nécessité d'une évaluation complète, d'autant plus qu'un rapport sur la PCP a été remis en février 2023. Mme Roussouliere-Azzam a précisé que si la Commission avait l'obligation légale de rendre un rapport sur le fonctionnement de la PCP en 2023, l'évaluation actuelle va au-delà. La décision de procéder à une évaluation complète a été prise à la suite d'un important retour d'information de la part des parties prenantes et d'un dialogue avec les institutions de l'UE, y compris le Parlement européen et le Conseil. Cette évaluation s'appuiera sur les travaux antérieurs et sur d'autres évaluations en cours, telles que l'évaluation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et de l'obligation de débarquement.

Le paysage politique façonne également l'avenir de la PCP. M. Roussouliere-Azzam a indiqué qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, s'est engagée à nommer un commissaire chargé de la pêche et des océans dans ses orientations politiques pour la prochaine Commission. Le commissaire désigné, Kostas Cadis, jouera un rôle essentiel en veillant à ce que la PCP reste durable, compétitive et résiliente. Sa lettre de mission mentionne explicitement la nécessité d'achever l'évaluation de la PCP et d'en assurer le suivi, en accordant une attention particulière aux trois piliers de la PCP : les dimensions environnementale, sociale et économique. En outre, la Commission se concentre sur le Pacte européen pour les océans, qui vise à assurer la cohérence des politiques dans tous les domaines liés aux océans, en soutenant la croissance de l'économie bleue et la résilience des océans.

Mme Roussouliere-Azzam a fourni des détails sur les prochaines étapes du processus d'évaluation :

- Une étude complémentaire sera lancée en octobre 2024 pour faciliter l'évaluation. Elle comprendra une consultation publique des parties prenantes qui posera des questions plus spécifiques et plus détaillées que l'appel à contribution initial.
- L'évaluation comprendra également des consultations ciblées avec des experts, y compris ceux des conseils consultatifs et d'autres parties prenantes clés. Ces sessions permettront d'approfondir les questions soulevées et d'obtenir un retour d'information plus détaillé.
- L'étude durera 12 mois et devrait être finalisée d'ici octobre 2025.
- La Commission compilera ensuite les résultats dans un document de travail des services de la Commission, le produit officiel de l'évaluation, qui contribuera à orienter les décisions futures concernant la PCP.

Mme Roussouliere-Azzam a souligné le lien entre l'évaluation de la PCP et des initiatives plus larges de l'UE telles que le Pacte européen pour les océans et la mission de la Commission visant à assurer la cohérence de toutes les politiques liées au milieu marin et aux océans. L'objectif est de favoriser la résilience et la santé des océans, de promouvoir l'économie bleue et d'améliorer les connaissances et l'innovation marines. Cette démarche s'aligne sur les appels des parties prenantes en faveur d'une



planification spatiale marine plus cohérente et d'une amélioration de la sélectivité de la gestion des pêches.

Elle a conclu son intervention en reconnaissant la contribution continue des parties prenantes, en particulier du CC EOS, qui a fourni un retour d'information détaillé sur divers aspects de la PCP. Elle a invité à poursuivre la discussion, soulignant l'ouverture de la Commission aux réflexions des parties prenantes, qu'elles portent sur les thèmes identifiés ou sur de nouveaux sujets de préoccupation.

Le président a remercié Mme Roussouliere-Azzam pour les informations utiles et la vue d'ensemble qu'elle a donnée de la contribution du CC EOS dans le cadre de la réponse à l'appel à contribution, mais aussi au cours des dernières années. Il a estimé qu'il fallait plus de temps pour que l'analyse du CC EOS confirme l'identification par la Commission des priorités des principales recommandations du CC.

Patrick Murphy s'est interrogé sur la manière d'évaluer efficacement la PCP à la lumière des changements à venir qui n'ont pas encore eu lieu mais qui auront un impact significatif sur le secteur de la pêche. M. Murphy a reconnu que la PCP est évaluée sur la base de l'état du secteur, des mers et des stocks de poissons. Toutefois, il a souligné que bon nombre des défis à venir, tels que l'introduction des Zones Marines Protégées (ZMP) et des projets d'énergie renouvelable en mer (ORE), ne faisaient pas partie de la PCP précédente. Ces nouveaux éléments rendent difficile l'évaluation de l'efficacité de la politique alors que les effets de ces changements, tels que le déplacement des navires et les effets sur les frayères, ne se sont pas encore pleinement matérialisés. Il a également évoqué le déclin de la flotte de pêche irlandaise, notant que la flotte de sa propre organisation s'est considérablement réduite, passant de 400 navires à seulement 140 au cours des 20 dernières années, en raison de facteurs tels que le Brexit et la COVID-19. Il s'inquiète du fait que, malgré les efforts déployés pour mettre en œuvre des mesures techniques et améliorer les pratiques, le secteur de la pêche est toujours accusé d'endommager les océans. Il demande comment le processus d'évaluation de la PCP tiendra compte de ces incertitudes et veillera à ce que les objectifs de la politique puissent encore être atteints dans un environnement aussi changeant.

Pauline Stephan s'est interrogée sur le calendrier de la prochaine consultation publique annoncée lors de la présentation, soulignant qu'il s'agira d'une période chargée pour le secteur jusqu'à la fin de l'année, en raison des consultations sur les possibilités de pêche.

Dominic Escolier maître s'est inquiété du fait que l'ensemble du processus - de l'évaluation actuelle à toute réforme potentielle - prendra un temps excessivement long. Il a fait remarquer que le processus d'évaluation lui-même devrait se terminer en octobre 2025, après quoi des discussions s'ensuivront entre le Parlement européen, les États membres et le Conseil. Ce va-et-vient pourrait retarder toute action significative. Si la décision est prise de modifier ou de réformer la PCP, les étapes suivantes impliquent de longs processus bureaucratiques, notamment l'analyse d'impact de la Commission qui, selon lui, pourrait prendre près de deux ans. M. Rihan est d'accord avec M. Murphy pour dire que le secteur de la pêche est confronté à des défis importants. Il craint que d'ici la fin du processus d'évaluation et de réforme, le secteur de la pêche ne se soit tellement réduit que la PCP ne soit plus pertinente.



Mme Roussouliere-Azzam a répondu en reconnaissant les préoccupations soulevées par les défis auxquels est confronté le secteur de la pêche et la longueur du processus d'évaluation et de réforme. Elle a précisé qu'elle n'était pas en mesure de fournir des solutions sur les questions politiques à l'heure actuelle, car c'est l'objectif de l'évaluation. Toutefois, elle a reconnu les changements radicaux qui doivent être examinés au cours du processus d'évaluation. Elle a souligné la question de la flexibilité à prendre en compte dans l'évaluation, suggérant que la politique pourrait devoir s'adapter à des circonstances changeantes. Elle partage les préoccupations de Rihan concernant la longueur du calendrier des modifications potentielles de la PCP, notant que même la décision de modifier la PCP n'a pas encore été prise. Toutefois, elle a souligné que la DG MARE travaillait actuellement à l'amélioration de la mise en œuvre de la PCP, même si elle n'est pas parfaite. Mme Roussouliere-Azzam a indiqué qu'une partie du processus d'évaluation consistera à examiner si des améliorations peuvent être apportées par le biais d'amendements au règlement ou par d'autres moyens. L'objectif est de garantir la durabilité du secteur de la pêche, la disponibilité du poisson sur le marché et la santé des océans. Elle a rassuré les participants sur le fait que l'objectif de la Commission est de veiller à ce que le secteur de la pêche reste viable, avec des stocks de poissons durables et des océans sains. L'évaluation aidera à décider du meilleur plan d'action, que ce soit par le biais de la réglementation ou d'autres méthodes. En ce qui concerne le calendrier de la consultation, Mme Roussouliere-Azzam a répondu à l'adresse que l'étude pourrait se prolonger jusqu'à l'année prochaine, en fonction de la date à laquelle elle débutera, et a réaffirmé que les participants seraient informés à l'avance des prochaines étapes.

Alexandra Philippe a fait part de sa confusion et de sa frustration face à la longueur du processus, notant que les discussions autour de la révision et de l'évaluation de la PCP sont en cours depuis cinq ans. Elle s'est interrogée sur ce qui a été accompli au cours de cette période, car il semble que, malgré les évaluations précédentes, le processus structuré ne s'accélère que maintenant avec la refonte et les révisions réglementaires actuelles. Elle a souligné que le règlement actuel de la PCP ne mentionne pas le changement climatique et n'intègre pas pleinement les avancées scientifiques récentes ou les impacts socio-économiques. Philippe a souligné qu'il s'agissait d'un problème, en particulier si l'on considère le temps qu'il faudra pour que les réformes soient effectives (5 à 7 ans). Elle a insisté sur la nécessité d'une approche plus globale. Tout en reconnaissant que l'inclusion d'indicateurs socio-économiques est une étape positive, elle a également souligné l'importance de prendre en compte toutes les pressions environnementales, y compris la protection marine, la concurrence spatiale et l'adaptation au changement climatique. Elle a réitéré son soutien au processus de régionalisation au sein de la PCP, qui permet d'élaborer des politiques plus adaptées et plus locales, car il a été couronné de succès et doit être maintenu. Mme Philippe a également insisté sur la nécessité d'une sécurité juridique, qui assurerait la prévisibilité du secteur. Elle a expliqué que la clarté du processus juridique est essentielle pour encourager les investissements, en particulier dans des domaines tels que l'efficacité énergétique.

Franck Le Barzic est d'accord avec les points soulevés par les orateurs précédents. Il a noté que le premier objectif est d'assurer la pleine cohérence de la PCP et s'est demandé si l'évaluation envisageait l'option de simplifier la PCP, étant donné la complexité de son application. Il estime qu'une approche pragmatique est essentielle pour comprendre ce qui est applicable en réalité sur le terrain afin de garantir des conditions équitables. M. Le Barzic a ensuite demandé quels éléments



méthodologiques la DG MARE prend en compte pour évaluer l'impact socio-économique de la PCP, car selon lui, les évaluations socio-économiques doivent être plus détaillées afin de refléter correctement les spécificités des flottes de l'UE.

Se référant aux cinq critères d'évaluation, le président s'est demandé comment des aspects tels que la pertinence et d'autres critères seraient évalués, qui serait impliqué dans les évaluations et à quoi ressemblerait la méthodologie. Il se fait l'écho d'une préoccupation exprimée par M. Le Barzic concernant la nécessité d'obtenir davantage de détails sur ce processus. Il a souligné que la diapositive sur le contexte politique présentée au cours de la réunion omettait un élément important : la question de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire de l'UE, qui a un impact politique significatif et devrait être prise en compte dans toute révision de la PCP. Soutenant les commentaires précédents de Rihan, le président a souligné le besoin urgent d'une révision de la PCP, tout en reconnaissant la longueur du processus actuellement en place. Il a demandé s'il existait un moyen d'accélérer le processus, suggérant que la hiérarchie pourrait être approchée pour trouver un moyen plus rapide d'incorporer les changements et de répondre aux besoins évolutifs du secteur de la pêche.

Mme Roussouliere-Azzam a expliqué que l'élaboration des politiques est un processus itératif, reconnaissant qu'il peut sembler que les mêmes choses sont faites de manière répétée, mais que chaque étape s'appuie sur la précédente pour améliorer la politique. Elle a souligné que l'évaluation est nécessaire pour toute modification et que les données des rapports précédents serviront de base aux travaux futurs. Elle a rassuré les participants sur le fait que la sécurité alimentaire, ainsi que l'équilibre entre la pêche à grande échelle et la pêche à petite échelle, sont cruciaux dans le contexte de la PCP. Elle a précisé que la DG MARE est actuellement en train de sélectionner un contractant pour l'assister dans l'évaluation. Le contractant aidera à évaluer les impacts quantitatifs et qualitatifs sur le secteur, en particulier dans les domaines où les données manquent. Il s'agira notamment de calculer les coûts et les charges en utilisant des méthodes réglementaires établies et en les affinant pour répondre aux besoins spécifiques du secteur de la pêche. Tout en reconnaissant que l'accélération du processus d'examen serait idéale, elle a mis en garde contre le risque d'évaluations incomplètes ou d'une contribution insuffisante des parties prenantes si l'on allait trop vite. Il est important de trouver un équilibre entre rapidité et rigueur, afin que les conclusions soient solides et bien informées. Elle a assuré les participants que les discussions sur la manière d'accélérer le processus tout en maintenant la qualité sont en cours au sein des équipes de gestion.

Le président a souligné l'importance d'utiliser l'expertise existante du secteur de la pêche, y compris celle des CC, au cours du processus d'évaluation. Il a souligné que même si un contractant externe sera impliqué, le secteur de la pêche dispose déjà de connaissances et de données importantes, qui ne doivent pas être négligées. Il a fait remarquer que les organisations disposent d'un temps et de ressources limités, mais qu'elles peuvent apporter des informations précieuses, qui devraient être prises en compte dans le travail du contractant. Il a fait remarquer que le cycle de révision de la politique agricole commune semble être plus fréquent et plus souple que celui de la PCP, bien que l'agriculture soit potentiellement plus complexe. Il s'est demandé pourquoi le secteur de la pêche ne pouvait pas atteindre une efficacité similaire dans la révision de sa politique, suggérant que des leçons pourraient être tirées du processus de la PAC pour accélérer la révision de la PCP.



M. Murphy s'est dit d'accord avec le président et a exprimé sa frustration quant au fait que les réglementations sont souvent introduites sans une contribution suffisante du secteur de la pêche, ce qui aboutit à des règles qui ne fonctionnent pas bien dans la pratique. Il a appelé à un engagement avec les experts du secteur avant la finalisation de nouvelles réglementations, soulignant l'importance de comprendre comment le secteur fait face aux réglementations actuelles. Il a souligné que sans changements pratiques et immédiats, le secteur de la pêche pourrait ne pas survivre dans les années à venir. Enfin, M. Murphy a plaidé en faveur d'une collaboration plus étroite, à l'instar de ce qui se fait dans l'agriculture.

M. Rihan s'est enquis du rôle du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) dans le processus d'évaluation, soulignant qu'il est convaincu que le comité dispose d'une expertise importante qui pourrait apporter des informations précieuses.

A la suite de M. Murphy, et dans la même veine, Gérald Hussenot s'est enquis de la position de la Commission sur la future conférence des Nations unies sur les océans en juin 2025 et sur l'exclusion de la pêche du programme de la conférence.

Mme Roussouliere-Azzam a reconnu l'importance de l'utilisation des connaissances des experts dans le processus d'évaluation. Elle a assuré que la Commission ferait tout son possible pour intégrer les idées des experts, reconnaissant que les données qualitatives dérivées des experts sont cruciales pour une évaluation solide. Elle a expliqué que l'évaluation passait par un processus formel impliquant le Conseil de surveillance de la réglementation. Ce comité exige que toute affirmation faite dans l'évaluation soit étayée par des preuves factuelles, qui peuvent inclure des données quantitatives et qualitatives. Elle a confirmé que les rapports fournis par le CSTEP seraient pris en compte lors de l'évaluation. Elle a également encouragé les participants à proposer des idées sur les moyens de recueillir des données qualitatives une fois le processus en cours. En abordant la comparaison avec la PAC, elle a reconnu les différences d'échelle et de ressources entre la PAC et la PCP.

Manu Kelberine a demandé si l'évaluation de la PCP allait évaluer les impacts cumulés sur la pêche des différents textes législatifs sur les questions environnementales et spatiales.

Mme Roussouliere-Azzam a confirmé que la directive sur la planification de l'espace maritime fait déjà partie de l'évaluation de la PCP et a pris acte de la demande d'évaluation des impacts cumulés sur le secteur de la pêche. Elle a reconnu que le secteur est soumis à la pression de nombreuses activités différentes qui se déroulent dans l'espace maritime et que cet élément doit être pris en compte dans l'analyse.

Le président a demandé si et comment le retour d'information des citoyens individuels serait valorisé par rapport aux réponses des organismes organisés, tels que les CC. Cette question est importante car elle aborde la disparité potentielle d'influence entre les organisations formelles et les répondants individuels.

Mme Roussouliere-Azzam a répondu que les CC ont beaucoup plus de poids dans le processus de consultation que les citoyens individuels, ce qui indique que leur contribution est jugée plus précieuse en raison de leur expertise et de leur structure organisée. Elle a mentionné qu'en plus des consultations publiques, il y aurait également des consultations ciblées spécifiquement pour les



experts et les CC. Cette approche vise à recueillir des idées et des connaissances approfondies qu'une consultation publique générale pourrait ne pas saisir efficacement.

En ce qui concerne les consultations publiques, Jose Beltrán a fait remarquer que les opinions des citoyens sont bien plus nombreuses que celles des parties prenantes et des professionnels de la pêche. Même si les citoyens n'ont pas une connaissance approfondie du secteur, leurs points de vue sont importants en raison de leur volume. Il a également mis l'accent sur la question de la complexité et a souligné qu'en dépit des appels répétés à la simplification de la PCP, celle-ci n'a fait que se complexifier au fil du temps. Il s'agit d'un facteur clé dans le défi du renouvellement des générations. L'excès de réglementation rend non seulement la PCP difficile à naviguer, mais décourage également les nouveaux talents d'entrer dans le secteur.

Patrick de la pêche a fait part de ses préoccupations concernant les défis auxquels est confrontée l'industrie de la pêche en Europe, notamment en ce qui concerne la concurrence des produits importés d'autres pays. Ces importations proviennent souvent de régions où les réglementations sont moins strictes, ce qui leur permet d'être vendues à moindre coût. Il a reconnu l'importance des normes réglementaires et des salaires équitables dans le secteur de la pêche en Europe, mais a fait remarquer que ces normes désavantageaient les pêcheurs européens face à la concurrence des produits importés qui ne sont pas soumis au même niveau de réglementation. M. Murphy s'est demandé si ces désavantages concurrentiels et les implications plus larges des politiques d'importation étaient pris en compte dans l'examen en cours.

Mme Roussouliere-Azzam a reconnu qu'il était important d'aborder la question de l'égalité des conditions de concurrence et a indiqué que ses collègues travaillant sur les questions de commerce international examinaient également la manière de garantir l'égalité des conditions de concurrence au-delà de la PCP. Elle a assuré M. Murphy que cette préoccupation était prise au sérieux et qu'elle serait prise en compte dans le processus d'évaluation. Tout en reconnaissant que les citoyens n'ont peut-être pas le même niveau d'expertise que les professionnels du secteur, elle a souligné qu'ils sont également des consommateurs dont les perspectives et les besoins doivent être pris en compte. La Commission est consciente de la forte demande de simplification des réglementations. Cependant, elle a expliqué que la création de politiques plus simples est souvent un défi en raison de la nécessité d'affiner les réglementations pour les différents segments de la flotte et d'aborder divers aspects, tels que la sécurité et la formation. Elle a conclu en réaffirmant l'engagement de la Commission à trouver un équilibre entre les diverses demandes adressées à l'UE et la complexité du paysage réglementaire. Elle a indiqué qu'elle travaillait à l'élaboration d'une solution réalisable et efficace.

M. Murphy a développé ses arguments précédents en abordant les implications socio-économiques d'une baisse des prix à la consommation des produits de la mer. Il a reconnu l'importance de maintenir des prix abordables pour les consommateurs, mais s'est interrogé sur l'impact de cette baisse sur les travailleurs du secteur de la pêche. Il a souligné les coûts astronomiques associés au respect des exigences réglementaires et au maintien des normes de production. Si les prix à la consommation sont une considération, la viabilité économique du secteur de la pêche devrait également être une priorité. L'évaluation de la PCP pourrait bénéficier de la collecte de données économiques détaillées sur les coûts auxquels les pêcheurs sont confrontés aujourd'hui, y compris les



dépenses liées au maintien des bateaux en état de fonctionnement et au respect des réglementations.

Mme Roussouliere-Azzam s'est montrée intéressée par les types de données disponibles, notant qu'ils disposent déjà de plusieurs sources, notamment les données du CSTEP et le rapport économique annuel sur la flotte. Elle a également mentionné les données de l'EUMOFA, qui fournissent des informations détaillées. Toutefois, il se peut que des éléments importants aient été négligés dans les données actuelles ou les processus d'évaluation. Elle a encouragé M. Murphy et d'autres à faire part de tout aspect spécifique qu'ils estiment devoir être pris en compte.

ACTION : Le CC EOS continuera à suivre les développements du projet d'évaluation de la PCP, en attendant que la DG MARE fournisse plus d'informations sur les consultations à venir et sur le contractant.

3. Sujets à discuter lors de la réunion du CMAI 2025

Matilde Vallerani partage une diapositive à l'écran avec la liste des sujets proposés par le CC EOS pour discuter avec le CIEM lors de la réunion du MIAC en janvier 2025. Elle explique la raison d'être des trois premiers points et invite Edward Farrell à faire de même pour les deux autres

Le président invite les membres à faire part de leurs commentaires.

Pauline Stephan a proposé d'ajouter une référence aux plans pluriannuels au premier point et de demander si de nouvelles méthodes sont en cours de développement et pourraient être utilisées pour améliorer l'évaluation.

M. Murphy a mis l'accent sur les problèmes liés aux stocks halieutiques pour lesquels les données sont insuffisantes, classés dans les niveaux 3 à 5, qui sont basés sur les registres de captures. Il explique que les restrictions existantes rendent difficile l'amélioration de la qualité des données pour ces stocks. Selon lui, les allocations de pêche peuvent limiter les efforts de collecte de données, car les pêcheurs risquent de dépasser leurs quotas s'ils prennent trop de poissons, même si l'intention est de prêter ou de fournir le poisson à des fins de données. Il a souligné un problème systémique : le CIEM n'inclut les données que si elles sont disponibles depuis cinq ans et répondent à des normes de qualité spécifiques. Ce délai complique l'intégration des données en temps réel.

Dans ses remarques, M. Rihan a fait valoir que les catégories 5 et 6 sont de simples calculs mathématiques, et non de véritables "conseils", car elles ne comportent pas d'analyse de fond. Il trouve problématique que le CIEM les présente comme des recommandations consultatives. M. Rihan a également remis en question la fiabilité des évaluations de la catégorie 3, suggérant que les décisions semblent arbitraires, telles que des réductions de 20 % sans justification suffisante. Ces questions sont urgentes, mais les délais actuels pour les ajustements sont trop lents, puisqu'ils peuvent prendre jusqu'à cinq ans. Que doivent faire les pêcheurs dans l'intervalle si les conseils ne correspondent pas à l'état réel des stocks de poissons ? Selon M. Rihan, le CIEM, et éventuellement la Commission européenne, devraient reconsidérer la manière dont ils demandent et fournissent des



avis afin de mieux refléter les conditions de pêche réelles. Il prévient que plus longtemps l'obligation de débarquement sur le site sera appliquée avec des avis inappropriés, plus les problèmes d'étouffement deviendront graves, non pas en raison de la santé des stocks de poissons, mais à cause de la structure même des avis.

M. Le Barzic est d'accord avec M. Rihan et estime que le CIEM devrait indiquer clairement lorsqu'il n'est pas en mesure de fournir un avis valable. L'avis du CIEM sert de base à la fixation des quotas et a un impact significatif sur le secteur de la pêche, en particulier si l'évaluation présente un niveau élevé d'incertitude. Il a proposé que le CIEM examine les méthodes de collecte des données génétiques et en identifie de nouvelles qui pourraient être appliquées pour améliorer la qualité de l'évaluation.

M. Lynch a attiré l'attention sur les effets cumulés des réglementations actuelles en matière de pêche, y compris celles qui ont été discutées dans la matinée avec la Commission. Ces effets ont été importants, notamment en ce qui concerne les stocks classés dans les catégories 5 et 6 en raison de l'insuffisance des données. Il a fait remarquer que l'obligation de débarquement a permis de mettre davantage l'accent sur les stocks pour lesquels les données sont insuffisantes, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe que peu de données permettant d'effectuer des évaluations en connaissance de cause. L'application répétée d'un "tampon de précaution" dans ces cas ajoute des défis, car elle restreint l'activité de pêche pour protéger les stocks dont les données sont insuffisantes, ce qui entraîne des difficultés opérationnelles pour les pêcheurs. Selon lui, il est essentiel d'aligner les mesures réglementaires sur des avis réalistes, même pour les stocks pour lesquels les données sont insuffisantes.

ACTION : Le Secrétariat partagera la liste des points à soulever avec le CIEM lors de la réunion du MIAC et mettra à jour les paragraphes explicatifs à la suite des commentaires des membres.

4. Mise à jour de la Commission sur les communications au Royaume-Uni - Norman Graham, DG MARE C.5

Le président présente Norman Graham de la DG MARE C.5, qui donne un aperçu des points clés du dialogue en cours et des mises à jour relatives à la gestion des pêches entre le Royaume-Uni et l'UE.

Graham a souligné que le travail du Comité Spécialisé sur la Pêche (SCF) est en train de s'achever, l'accent étant mis sur les consultations annuelles sur les TAC et les quotas. La dernière réunion du comité (24 septembre) a été l'occasion de passer en revue les réalisations de l'année, les efforts en cours et les domaines d'intérêt futur, tels que les nouveaux domaines de travail potentiels et les projets en cours. Le Royaume-Uni avance sur les plans de gestion des pêches (FMP), qui sont essentiels à la fois pour le Royaume-Uni et pour l'UE. La participation et les contributions aux consultations publiques sur les plans de gestion de la pêche, ainsi que sur les zones marines protégées (Zones Marines Protégées) et les zones marines hautement protégées, sont encouragées.

La collaboration sur les coquilles Saint-Jacques, que Graham considère comme un engagement bénéfique, pourrait potentiellement être appliquée à des stratégies pluriannuelles pour d'autres pêcheries. Les travaux menés conjointement avec le Royaume-Uni sur le colin sont également



importants, notamment pour comprendre les prises accessoires et éventuellement élaborer de nouvelles stratégies de gestion.

En ce qui concerne les consultations annuelles, on s'attend à des défis dans des zones comme la mer Celtique, où les stocks de cabillaud et d'églefin sont en déclin. Le large champ d'application du FMP de la mer Celtique, qui comprend des espèces commerciales et d'eau profonde, suggère que les efforts de reconstitution seront cruciaux. Les stocks de raies et d'aiguillats font également l'objet d'une attention particulière en matière de gestion. L'engagement du TCA (Trade and Cooperation Agreement) de créer des lignes directrices de repli pour les stocks sans quotas convenus est en cours d'élaboration, en particulier compte tenu des saisons de négociation à venir.

M. Graham a souligné l'importance de préparer les relations entre le Royaume-Uni et l'UE dans le domaine de la pêche après 2026, bien que les fonctionnaires britanniques, dans l'attente d'une organisation gouvernementale plus poussée, n'aient pas pris position.

Enfin, il a indiqué que les consultations annuelles devraient débuter en novembre et que les objectifs devraient être approuvés par le Conseil "Pêche" le 9 décembre. M. Graham encourage toutes les parties prenantes à se tenir informées et à s'engager, en particulier en ce qui concerne les consultations publiques relatives aux plans de gestion des pêches et aux aires marines protégées.

Rihan s'est enquis des progrès réalisés par le Royaume-Uni en ce qui concerne les mesures techniques dans la mer Celtique. Cela suggère une attention particulière à la manière dont le Royaume-Uni s'aligne ou progresse dans ce domaine. Il demande ensuite si, en ce qui concerne les affaires juridiques, le Royaume-Uni subit les mêmes pressions que la Commission. Il demande si le Royaume-Uni a des avantages, bien qu'il reconnaisse les complexités et les incertitudes liées aux questions juridiques. M. Rihan a ensuite salué le processus de consultation du secteur écossais de la pêche concernant les AMP, le qualifiant de positif et constructif. Il a apprécié la clarté que la partie écossaise a apportée au processus, estimant que le retour d'information du secteur de la pêche était bénéfique et qu'il avait permis de mieux comprendre les décisions relatives aux ZMP.

M. Le Barzic a demandé des éclaircissements sur la position de la Commission concernant les initiatives britanniques visant à mettre en place des mesures de gestion unilatérales, qui ne sont pas nécessairement précédées d'une consultation ou d'un échange avec l'UE. Il a fait référence en particulier à la récente mise en place d'une nouvelle fermeture et d'une nouvelle taille maximale de débarquement pour la raie brune dans la Manche. Cette modification a été introduite sans consultation des homologues de l'UE et n'est pas justifiée par des informations scientifiques. Il a estimé que cette situation était en contradiction avec le travail positif réalisé dans le cadre des plans de gestion des pêches ou du CSTEP. M. Le Barzic demande ensuite si le SCF discute également de l'évolution des ORE. Il souligne qu'une consultation a récemment été lancée par le Crown Estate pour le développement de nouvelles fermes éoliennes en mer Celtique et dans la Manche, qui sont susceptibles d'avoir un impact considérable sur les pêcheries.

Geert Meun a déclaré que l'intention du Royaume-Uni de prendre unilatéralement des décisions sur les plans de gestion pour les espèces hors quota a un impact significatif sur les pêcheurs de l'UE. Les politiques britanniques dans ce domaine pourraient désavantager les pêcheurs de l'UE, soulignant la



nécessité d'un examen attentif de ces approches de gestion. Il a mentionné en particulier une proposition visant à augmenter le maillage minimal pour la pêche à la senne coulissante de 80 mm à 100 mm. Il a fait valoir que cette proposition affecte de manière disproportionnée certaines méthodes de pêche. Seuls 20 % des débarquements hors quota proviennent de la pêche à la senne, les 80 % restants provenant d'autres engins de pêche commerciale, ce qui suggère que le changement aurait un impact injuste sur un petit groupe de pêcheurs. Il a souligné que la flotte britannique de pêche à la senne volante se compose en grande partie de navires battant pavillon étranger (néerlandais et belge), qui opèrent dans le sud de la mer du Nord et dans la Manche. Cela soulève des questions quant à l'approche de gestion du Royaume-Uni et à ses effets sur les navires appartenant à l'UE et battant pavillon étranger.

Répondant à M. Meun, M. Graham a souligné que le Brexit a permis au Royaume-Uni de mettre en œuvre des mesures dans ses eaux en vertu de la législation nationale, tant que ces mesures ne sont pas discriminatoires. L'UE ne peut contester les actions du Royaume-Uni que si elles enfreignent l'accord de coopération technique. Il a reconnu les frustrations auxquelles les parties prenantes de l'UE sont confrontées, mais l'autonomie réglementaire est une réalité après le Brexit. En ce qui concerne les changements proposés dans la taille minimale des mailles pour la pêche à la senne, il a noté que le processus de consultation est ouvert et a encouragé les parties prenantes à soumettre leurs points de vue. Graham reconnaît les retours positifs du secteur de la pêche écossaise sur le processus ZMP et souligne que le gouvernement écossais a fait preuve de transparence. Il note également que les impacts des désignations des ZMP touchent également les flottes britanniques, ce qui rend la discrimination plus difficile à argumenter. Il a fait état de deux affaires juridiques en cours :

- Affaire de la Cour européenne de justice portant sur l'application par l'UE de mesures de précaution dans le domaine de la pêche, dont la décision est attendue après Noël.
- Au Royaume-Uni, la Blue Marine Foundation conteste la fixation par le Royaume-Uni de TAC supérieurs à zéro, à l'instar de ce qui s'est passé en Irlande. Cette situation pourrait évoluer avec le nouveau gouvernement britannique.

M. Graham a ensuite répondu au point concernant les mesures techniques dans la mer Celtique, en indiquant qu'elles nécessiteront probablement une nouvelle consultation, en particulier pour des espèces telles que le cabillaud et le merlan. Le Royaume-Uni est en train d'élaborer son propre plan de gestion pour la mer Celtique et de réexaminer sa politique de capture, ce qui impliquera dans les deux cas une communication étroite avec les parties prenantes de l'UE.

Il s'adressera à son collègue de la DG MARE, Jurgen Batsleer, pour la question sur la raie brunette. Normalement, une modification des mesures techniques devrait être notifiée au Conseil, qui la transmettrait aux États membres pour qu'ils la communiquent aux professionnels. Il est surpris que cela se soit produit sans notification.

En ce qui concerne les énergies renouvelables en mer et la compression spatiale, M. Graham a précisé que ces questions ne relevaient pas du champ d'application de l'ACC, mais des compétences nationales du Royaume-Uni et des États membres. Toutefois, il a reconnu l'impact spatial significatif de ces développements.



M. Le Barzic est revenu sur les nouvelles mesures relatives à la Raie brunnée introduites par le Royaume-Uni et a fait part de sa déception, car de telles initiatives vont à l'encontre des efforts d'harmonisation réalisés dans la Manche et la mer Celtique. En ce qui concerne l'ORE, bien qu'il comprenne que le sujet ne fasse pas partie de l'ACT, il a souligné les impacts que les développements des parcs éoliens auraient sur l'accessibilité des navires de l'UE aux eaux britanniques, ce qui justifierait d'aborder ces questions dans le cadre du SCF.

M. Rihan a rappelé que le Royaume-Uni avait proposé d'éliminer l'obligation de débarquement et a demandé si des progrès avaient été réalisés dans le cadre de cette initiative qui, selon lui, constituerait une évolution positive de la gestion des pêches.

Le président mentionne que le CC EOS a récemment assisté à une réunion au cours de laquelle les plans de gestion des pêches (FMP) du Royaume-Uni et les idées connexes ont été présentés. Il se souvient avoir demandé si les CC seraient directement contactés pour des consultations sur ces plans mais n'était pas certain de la réponse. Toutefois, la Commission devrait bientôt faire circuler des informations en provenance du Royaume-Uni. Il a ensuite évoqué les prochaines négociations trilatérales, demandant spécifiquement si le CC aurait l'occasion d'apporter sa contribution. Il demande également si des réunions régulières des parties prenantes seront organisées avant les négociations officielles de novembre.

Graham a mentionné que le Royaume-Uni avait déjà manifesté son intérêt pour un réexamen de l'obligation de débarquement, mais que ce sujet était depuis lors passé sous silence. Il a noté que tout changement significatif serait probablement présenté dans le cadre des consultations sur les PGF, dont il s'attend à être informé à l'avance, étant donné la transparence de l'approche du Royaume-Uni. Graham a confirmé que les dernières informations sur les FMP venaient d'être reçues et qu'elles seraient distribuées aux parties prenantes, soulignant l'importance d'examiner ces détails de près. Il a expliqué que le mandat du Conseil, désormais approuvé sous la présidence hongroise, prévoit l'utilisation de toutes les flexibilités juridiques disponibles pour relever les défis de la négociation. L'équipe travaille également sur les dispositions logistiques, avec des comptes rendus continus pour les parties prenantes pendant les négociations trilatérales et autres négociations connexes. Il a reconnu les préoccupations concernant les parcs éoliens en mer, soulignant que les questions d'accessibilité sont un défi commun des deux côtés de la Manche. Bien que ces questions ne soient pas formellement couvertes par l'ACT, Graham a accepté de les soulever chaque fois que cela est possible, en soulignant que les développements des énergies renouvelables en mer sont une question de plus en plus importante pour les pêcheurs du Royaume-Uni et de l'Union européenne.

5. Analyse de sensibilité écologique Mer Celtique - Damien Haberlin, MaREI, University College Cork

Le président invite Damien Haberlin à prendre la parole et à présenter le rapport. Ses diapositives sont disponibles ici.

Haberlin était membre du groupe consultatif qui a réalisé l'analyse de sensibilité écologique de la mer Celtique. L'objectif était d'évaluer les zones susceptibles d'accueillir des AMP afin de guider le

ministère irlandais du logement, du gouvernement local et du patrimoine. Ce travail s'appuie sur une étude antérieure portant sur l'ouest de la mer d'Irlande. Dirigé par l'université de Galway et présidé par le professeur Louise Alcock, le groupe consultatif a collaboré avec les parties prenantes, le personnel gouvernemental et le Marine Institute pour l'accès aux données.

Les objectifs de l'équipe comprenaient la collecte de données complètes sur les espèces et les habitats nécessitant une protection, en se concentrant particulièrement sur les zones affectées par les projets d'éoliennes en mer, le chalutage et le transport maritime. Elle a exclu les espèces déjà protégées et s'est efforcée de cartographier les zones à forte sensibilité écologique à l'aide d'outils tels que Zonation et Prioritizer. L'outil Zonation a permis d'identifier les zones écologiquement importantes, tandis que l'outil Prioritizer a permis d'optimiser l'espace pour les propositions de ZMP afin de minimiser les conflits avec les activités humaines, telles que la pêche et l'extraction de minerais, tout en atteignant les objectifs de protection écologique.

Sur le plan méthodologique, ils ont examiné les espèces répertoriées comme menacées ou vulnérables par les organisations internationales, compilé des données à leur sujet et évalué leur résilience et leur résistance à divers impacts, tels que l'abrasion des fonds marins, le bruit et la pollution. Les données disponibles varient, certaines espèces étant bien documentées et d'autres reposant sur des données issues de la science citoyenne. L'analyse a permis de définir une quarantaine d'espèces et de types d'habitats comme prioritaires, notamment les habitats benthiques et les espèces de requins. L'équipe a ensuite cartographié ces zones prioritaires, en appliquant des couches de coûts dans Prioritizer pour éviter les zones à fort conflit, en équilibrant la sensibilité écologique et les contraintes liées à l'activité humaine.

M. Haberlin est passé à la visualisation des zones obtenues, en soulignant qu'il s'agissait de recommandations fondamentales destinées à éclairer les désignations formelles de ZMP, en fournissant une base écologique tout en tenant compte des limitations pratiques.

La parcelle A présente des zones d'intérêt qui comprennent quatre polygones situés dans le coin nord-est, tous situés dans une zone DMAP plus large. Cette zone est destinée à accueillir des parcs éoliens offshore en mer d'Irlande, sur la base des résultats d'une récente vente aux enchères d'ORE en Irlande. M. Haberlin a fait remarquer que la priorité absolue est accordée au site le plus proche de la côte, c'est-à-dire le plus au nord. Au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'extérieur et vers l'est, la priorité diminue et, dans l'idéal, le premier site sélectionné sera plus proche de la côte.

Pour élaborer ces solutions, M. Haberlin a expliqué que différents scénarios axés sur les efforts de pêche ont été envisagés. Il s'agit notamment de la pêche pondérée par l'effort, le type d'engin, la valeur et le nombre de navires. Il a souligné la flexibilité du logiciel utilisé, qui permet d'utiliser différents critères pour obtenir diverses solutions ZMP. Bien qu'il y ait de nombreuses façons d'utiliser le logiciel, les résultats ne sont pas radicalement différents ; d'une manière générale, les mêmes zones sont protégées.

L'un des principaux avantages de l'outil utilisé est la possibilité d'empiler les solutions les unes sur les autres. Ce faisant, il devient plus facile d'identifier les zones de grande importance qui évitent également les activités sectorielles. Lorsque les quatre graphiques précédents sont empilés, les zones



surlignées dans les couleurs les plus foncées représentent les meilleures solutions pour éviter les conflits sectoriels tout en maximisant l'objectif de protection de 30 %.

Le premier scénario présenté est une solution initiale à laquelle très peu de choses ont été imposées, à l'exception d'une couche de coûts sectoriels. Cette couche combinée intègre la pêche au minerai et le trafic maritime, ce qui donne 15 zones de réserve ; toutefois, certaines de ces zones sont assez petites et pourraient ne pas être viables en tant qu'AMP à proprement parler.

Il a ensuite évoqué une solution qui accorde une grande importance aux espèces menacées, en se concentrant sur les espèces vulnérables ou en voie de disparition. Haberlin a ensuite présenté une solution pragmatique axée sur les types d'habitats benthiques à grande échelle, en précisant que cette méthode incluait de nombreuses espèces, en particulier les requins et les poissons benthiques, en raison de leur chevauchement important avec les types d'habitats à grande échelle. Il a également mis l'accent sur une solution qui intègre les zones protégées existantes le long de la côte. Cette approche vise à maximiser la cohérence avec les politiques existantes dans le cadre de la directive "Oiseaux" et de la directive "Habitats", en veillant à ce que les solutions s'appuient sur les zones déjà protégées.

L'accent a ensuite été mis sur le processus d'engagement des parties prenantes, que M. Haberlin a qualifié de vital tout au long de cette initiative. L'engagement a commencé en janvier de cette année par la compilation d'une liste de caractéristiques et son envoi pour examen aux parties prenantes. Les parties prenantes ont été invitées à examiner ces caractéristiques et à faire part de leurs commentaires, et nombre d'entre elles ont fourni des données qui ont enrichi la compréhension du projet. Plusieurs réunions en ligne et des discussions en personne avec les parties prenantes ont eu lieu en février 2024. Les commentaires reçus ont été d'une valeur inestimable, ils ont façonné la réflexion globale et ont contribué de manière significative au rapport final. Certaines préoccupations récurrentes ont été soulevées par les parties prenantes, notamment en ce qui concerne l'exclusion des zones Natura 2000 et la nécessité de prendre en compte d'autres impacts environnementaux que l'ORE, la pêche et le trafic maritime. Bien que les termes de référence aient limité la capacité à intégrer pleinement ces aspects, Haberlin a assuré que ces préoccupations ont été documentées dans le rapport afin d'être prises en compte dans le processus de désignation des ZMP. En outre, de nombreuses parties prenantes ont exprimé leur mécontentement quant à l'absence apparente de mise en œuvre en Irlande, soulignant que si la législation est créée de manière efficace, la mise en œuvre fait défaut. Des préoccupations concernant la cohérence des politiques ont également été exprimées, indiquant qu'il s'agit d'un domaine à améliorer.

Le rapport a abouti à plusieurs recommandations clés basées sur les contributions des parties prenantes. Les participants ont exprimé le souhait que le processus de consultation publique soit étendu à l'ensemble de la ZEE irlandaise, plutôt que d'être limité à une zone géographique étroite. Ils ont également souligné les lacunes importantes dans les données, en particulier en ce qui concerne la pêche côtière et la répartition des habitats, ainsi que la nécessité de disposer de données d'enquête plus complètes. Il est important de noter que les parties prenantes souhaitent un engagement accru, préconisant une participation plus large à des stades précoces et suffisamment de temps pour la réflexion et le retour d'information. Elles appellent également à accroître les possibilités de science

citoyenne, soulignant que les désignations de ZMP doivent être cohérentes et écologiquement pertinentes, en évitant les zones disparates sur une carte qui n'ont pas de justification écologique.

Le président a suggéré que le sujet présenté semblait particulièrement pertinent pour le groupe de réflexion sur la dimension spatiale. À cet égard, il a recommandé que les discussions se poursuivent au sein de ce groupe de réflexion spécifique, qui soumettrait ensuite toute recommandation ou suggestion d'action au groupe de travail pour examen.

ACTION : Le groupe de travail "Dimension spatiale" assurera le suivi de la présentation de Damien Haberlin et envisagera la rédaction d'un avis sur l'analyse de sensibilité écologique de la mer Celtique.

Pour respecter l'horaire de la réunion, le président a décidé de ne pas ouvrir la séance aux questions à ce moment-là, mais il a exprimé l'espoir que Haberlin serait disponible pour toute question future relative à sa présentation et à l'ensemble du processus.

6. Mise à jour des groupes de discussion

Forum inter-CC sur le Brexit (Président)

Le président a souligné que le forum inter-CC sur le Brexit a été créé pour faciliter l'échange d'informations entre les parties prenantes concernant l'impact du Brexit sur la pêche, en particulier pour fournir des mises à jour de la Commission européenne. Cependant, il a noté qu'une grande partie de ces informations est confidentielle, de sorte que les mises à jour détaillées ne sont pas toujours partagées avec les parties prenantes des deux côtés jusqu'à ce que les discussions soient terminées. Il a donné un aperçu des dernières réunions, en précisant qu'il y avait eu quatre réunions au cours de l'année de travail précédente et que les plans pour la prochaine réunion étaient encore en cours de finalisation, potentiellement prévue pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. Parmi les sujets abordés lors de la dernière réunion, le 18 septembre, figuraient les suivants

- La stratégie pluriannuelle pour la coquille Saint-Jacques
- Les plans de gestion des pêches au Royaume-Uni
- AMP du Royaume-Uni
- Mesures de gestion et mesures techniques concernant le bar

PCP (Alexandra Philippe)

Philippe a mentionné que le PCP a fourni des commentaires à l'appel à contribution de la Commission européenne pour l'évaluation de la PCP, soumis au début du mois de septembre. Le travail de soutien à l'évaluation de la PCP se poursuivra car une consultation publique sur la PCP devrait être lancée d'ici la fin de l'année 2024, marquant la prochaine phase majeure de ce processus.

Obligation de débarquement (président)



Le président a tout d'abord évoqué la dernière réunion du 24 juillet, au cours de laquelle le groupe a finalisé l'avis sur les possibilités de pêche pour 2025. Cet avis a également intégré des sujets pertinents issus de discussions récentes, y compris l'avis du CIEM publié le 28 juin. Le groupe se réunira à nouveau prochainement, bien qu'une date n'ait pas encore été fixée. L'objectif de la prochaine réunion sera de rédiger un avis sur le risque d'étranglement dans la mer du Nord-Ouest, en tenant compte des contributions des groupes de travail régionaux. Parmi les autres sujets abordés figurent le suivi de l'évaluation de l'obligation de débarquement par la DG MARE, l'examen de l'approche du Royaume-Uni en matière de rejets et la réponse au rapport de l'Agence européenne de contrôle des pêches sur l'obligation de débarquement. Le groupe a également répondu récemment à un questionnaire de MRAG Deloitte et a envoyé une lettre à la DG MARE concernant le processus d'obligation de débarquement. Ces questions devront faire l'objet d'un suivi supplémentaire lors des prochaines réunions.

Climat et environnement (Alexandra Philippe)

Philippe a fait référence aux résultats de la dernière réunion du 26 septembre, qui a bénéficié de la contribution de l'expert irlandais Richard Cronin. Le groupe s'est concentré sur la loi sur la restauration naturelle et la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), notant la forte interconnexion entre les deux. Bien qu'il y ait actuellement une certaine ambiguïté dans la mise en œuvre de la loi sur la restauration naturelle, Philippe a souligné que les plans nationaux seront développés au cours des deux prochaines années, donnant ainsi l'occasion aux membres d'avoir leur mot à dire dans leur formation. En ce qui concerne le MSFD, le groupe de travail a discuté des valeurs seuils fixées pour les fonds marins et d'autres indicateurs environnementaux, qui sont déterminés administrativement plutôt que politiquement. Reconnaisant l'importance de l'engagement des parties prenantes, le groupe de travail a décidé de rédiger un avis sur la question. Philippe a également noté la nécessité d'une approche plus proactive au sein du groupe de coordination de la stratégie marine, où le rôle du CC se limite généralement à l'observation. En ce qui concerne la transition énergétique, Philippe a indiqué que la Commission avait demandé à rejoindre le groupe de soutien du Partenariat pour la transition énergétique. Tout en reconnaissant les exigences en termes de temps et de ressources de cet engagement, elle a mentionné que la Commission a proposé d'adapter les conditions de participation pour mieux tenir compte de leurs ressources limitées. Enfin, elle a évoqué l'importance de se tenir au courant des programmes de financement pour les technologies énergétiques et les carburants alternatifs, étant donné leur pertinence pour les discussions autour du Fonds européen pour la pêche maritime et l'aquaculture. Le prochain cycle de financement s'étalant sur sept ans, le groupe de travail se prépare à faire en sorte que sa contribution soit effectivement intégrée dans cette période de programmation.

Patins et rayons (John Lynch)

M. Lynch indique que le groupe de travail conjoint du CC EOS et du NSAC sur les raies ne s'est pas réuni depuis le 12 février. Cependant, le travail est en cours, y compris la rédaction d'une lettre à la Commission européenne à la suite d'interactions découlant d'un atelier 2023. Cette lettre traite de l'intention de la Commission de passer à l'établissement de TAC individuels pour les raies et comprend plusieurs recommandations clés. Le groupe de travail a demandé que le CSTEP organise un



groupe de travail d'experts pour simuler les effets des changements dans la fixation et la gestion des TAC, en examinant les implications de l'utilisation de la clé de répartition de la stabilité relative. Ils ont également insisté sur l'amélioration des données relatives aux rejets pour les stocks concernés, sur la réalisation d'essais visant à soutenir les exemptions de capacité de survie pour les principales espèces commerciales et sur l'exploration d'options de gestion en dehors du système des TAC, y compris des stratégies alternatives. En outre, ils ont recommandé d'accroître le financement de la recherche sur ces questions complexes. Le 7 août, ils ont reçu une réponse de la Commission, qui s'alignait largement sur leurs recommandations, suggérant les prochaines étapes qui correspondaient à leurs demandes. À la lumière de cette réponse, le groupe de travail a programmé une réunion de suivi le 18 octobre, au cours de laquelle Joanne Morgan du CIEM présentera les derniers avis du CIEM sur les TAC individuels pour les raies. Cette réunion abordera également les mises à jour de la feuille de route UE-Royaume-Uni en vue d'une éventuelle division de ces TAC.

M. Le Barzic fait remarquer que, bien que de nouveaux avis du CIEM aient été publiés pour la plupart des espèces de raies, un stock critique - la raie fleurie dans la mer Celtique et le golfe de Gascogne - n'est toujours pas pris en compte. Il a suggéré que le groupe de réflexion prenne contact avec Morgan pour demander un calendrier de publication pour cet avis spécifique.

Contrôle et conformité (Patrick Murphy)

M. Murphy et Matilde Vallerani ont fourni des mises à jour sur le travail récent du groupe de réflexion sur le contrôle, bien que le groupe ne se soit pas réuni depuis janvier. Murphy a expliqué que depuis leur dernière réunion, ils ont travaillé sur la correspondance, y compris une lettre datée du 24 mai demandant un atelier avec la DG MARE sur le règlement de contrôle révisé.

Mme Vallerani a ajouté que le CC EOS a collaboré avec d'autres CC pour organiser cet atelier qui est provisoirement prévu pour février 2025 et qui devrait coïncider avec le Forum inter-CC sur le Brexit afin de rationaliser les déplacements des participants. L'atelier débutera par une session générale suivie de discussions en petits groupes, chaque CC identifiant actuellement ses sujets prioritaires pour guider l'organisation de ces salles de discussion. Mme Vallerani a mentionné que le CC EOS dispose déjà d'une liste de sujets prioritaires, grâce à un exercice antérieur mené lors de la réunion du groupe de travail horizontal à Dublin en mars. Mme Vallerani a également suggéré qu'il serait utile que le groupe de réflexion sur le contrôle se réunisse bientôt pour examiner les thèmes identifiés à Dublin. La Commission est informée des étapes de planification, ce qu'elle a reconnu lors de la récente réunion inter-CC, indiquant qu'elle soutenait le développement de l'atelier.

M. Murphy a ajouté qu'un tableau de corrélation avait été créé pour mettre en évidence les changements par rapport aux règlements de contrôle précédents. Il suggère de faire circuler à nouveau ce tableau afin que les membres puissent l'examiner, identifier les domaines d'impact spécifiques et envisager de rédiger des conseils en réponse à ces changements. Il a proposé une réunion en ligne pour discuter de ces points plus en détail.

Rihan a exprimé un soutien prudent à l'atelier conjoint prévu, reconnaissant sa valeur mais soulignant les défis potentiels dus à l'implication de plusieurs CC et aux diverses questions des parties prenantes.



Avec de nombreux CC présents, chacun apportant des préoccupations différentes liées à diverses pêcheries et circonstances, l'atelier pourrait risquer d'être surchargé, ce qui pourrait permettre à la DG MARE d'éviter d'aborder des questions spécifiques de manière efficace. Rihan a souligné la nécessité d'une planification méticuleuse pour s'assurer que chaque CC tire un bénéfice significatif de la session. Il a suggéré une approche structurée pour maximiser l'opportunité.

Mo Mathies a répondu en reconnaissant les problèmes potentiels de surpeuplement et de surcharge d'informations dans l'atelier conjoint. Elle a assuré à Rihan que le Secrétariat est pleinement conscient de ces risques et prend des mesures pour éviter que l'atelier ne devienne trop grand ou mal ciblé. Pour ce faire, plusieurs salles de réunion sont organisées afin de diviser les différents CC en groupes plus petits et plus faciles à gérer. En outre, les thèmes clés de la session conjointe seront classés par ordre de priorité afin de garantir un démarrage ciblé. Elle a souligné l'importance de bien équilibrer ces éléments afin que chaque CC et chaque participant en personne ait une chance d'être entendu, rassurant Rihan sur le fait que ces considérations font partie intégrante de leur approche de planification.

ACTION : Le groupe de discussion "Contrôle, application et conformité" examinera le tableau de correspondance des règlements de contrôle en vue de l'organisation d'un atelier multi-CC sur le sujet.

Aspects sociaux (Tamara Talevska)

Tamara Talevska a commencé par rappeler qu'elle n'avait tenu que trois réunions depuis le début de l'exercice budgétaire en novembre dernier. Malgré le nombre limité de réunions, ils ont réussi à produire deux documents consultatifs au cours des derniers mois, ainsi que les réponses correspondantes, qui sont disponibles sur leur site web. Actuellement, le groupe de réflexion se concentre sur plusieurs priorités de la DG MARE liées aux aspects sociaux, mais il attend les résultats des projets présentés précédemment avant de décider de fournir des commentaires. Lors de leur dernière réunion, ils ont accueilli Joan Roussouliere-Azzam de l'unité de coordination politique de la DG MARE, qui a informé les membres des travaux en cours concernant les profils nationaux de pêche, les profils communautaires et les indicateurs sociaux. Dans le cadre des indicateurs sociaux, les domaines prioritaires pour les consultations futures ont également été identifiés. Mme Talevska a poursuivi en évoquant les délibérations du groupe sur l'attribution des possibilités de pêche et le projet "Pêcheurs du futur", qui est actuellement en cours. Ils ont fait le point sur les prochaines étapes de ces initiatives. Un autre sujet clé abordé a été l'étude de référence de ProSea sur les exigences en matière de formation et de certification des fonctionnaires dans l'Union européenne, qui examine les différences en matière de certification et de formation entre les États membres. Cette étude est considérée comme une étape vers le partage des meilleures pratiques et, à terme, vers l'harmonisation des systèmes de formation et de certification. Le rapport détaillant ces discussions est également disponible sur leur site web. La date de la prochaine réunion n'a pas encore été fixée, car elle dépend des mises à jour des projets et sujets mentionnés précédemment. Toutefois, le groupe a convenu de suivre les dossiers en cours et de discuter des tendances des coûts du carburant et de leur impact sur les prix du poisson. En outre, tout sujet proposé par les membres sera le bienvenu.



Dimension spatiale (Secrétariat)

Matilde Vallerani a indiqué que le groupe de discussion, partagé avec le CC Pélagique, met en œuvre un modèle de leadership par rotation afin d'améliorer l'efficacité administrative. Cette année, le CC EOS prendra la tête du groupe. La dernière réunion du groupe de réflexion s'est tenue le 5 septembre, au cours de laquelle des discussions préliminaires ont eu lieu sur l'analyse de la sensibilité écologique dans la mer Celtique, un sujet développé dans une présentation récente de Haberlin, qui sera intégrée dans la prochaine réunion du groupe, le 7 novembre. Elle a également mentionné l'avancement d'une action importante approuvée en juillet : l'organisation d'un webinaire commun sur les impacts des énergies renouvelables sur les pêcheries. La planification du webinaire progresse, les premières discussions portant sur les termes de référence, un projet d'ordre du jour, les intervenants potentiels et les participants clés tels que les États membres et les instituts nationaux. La prochaine réunion du groupe de travail se concentrera sur la finalisation des termes de référence du webinaire, qui devrait avoir lieu en ligne au printemps 2025.

7. AOB

Aucun point à l'ordre du jour n'a été soulevé au cours de la réunion.

8. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par la présidence

1	Le CC EOS continuera à suivre les développements du projet d'évaluation de la PCP, en attendant que la DG MARE fournisse plus d'informations sur les consultations futures et sur le contractant.
2	Le Secrétariat communiquera la liste des points à soulever au CIEM lors de la réunion du MIAC et mettra à jour les paragraphes explicatifs à la suite des commentaires des membres.
3	Le Focus Group Spatial Dimension suivra la présentation de Damien Haberlin et envisagera la rédaction d'un avis sur l'analyse de sensibilité écologique de la mer Celtique.
4	Le groupe de discussion "Contrôle, application et conformité" examinera le tableau de corrélation des règlements de contrôle en vue de l'organisation d'un atelier multi-CC sur le sujet.



Les participants

Membres du CC EOS		
José	Beltran	OPP-7 BURELA
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Enda	Connelly	IIMRO
Falke	De Sager	Rederscentrale
Edward	Farrell	KFO
Gerald	Hussenot	Blue Fish
Louis	Gustin	CRPM Hauts de France
Manu	Kelberine	CRPM de Bretagne
Franck	Le Barzic	OP COBRENORD
Olivier	Lepretre	CRPM Hauts de France
Suso	Lourido	Puerto de Celeiro SA OPP77
Jean	Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Llibori	Martinez Latorre	IFSUA
Geert	Meun	VisNed
Patrick	Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation Ltd
Aodh	O Domhnaill	IFPO
Alexandra	Philippe	EBCD
Corentine	Piton	France Pêche Durable et Responsable
Irène	Prieto	OPPF4
Dominic	Rihan	KFO
Jean-Marie	Robert	Pêcheurs de Bretagne
Pauline	Stephan	CNPMEM
Dominique	Thomas	OPCMEMMN
Arthur	Yon	DU NORD
Experts & Observateurs		
Soumaya	Bouker	DG MARE
Guillermo	Bravo Téllez	Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Damien	Haberlin	MaREI, Collège universitaire de Cork
Normand	Graham	DG MARE
Joan	Roussouliere-Azzam	DG MARE
Julia	Rubeck	DG MARE
Tamara	Talevska	Secrétariat du CCNE
Secrétariat du CC EOS		
Mo Mathies		Secrétaire exécutif
Matilde Vallerani		Secrétaire exécutif adjoint